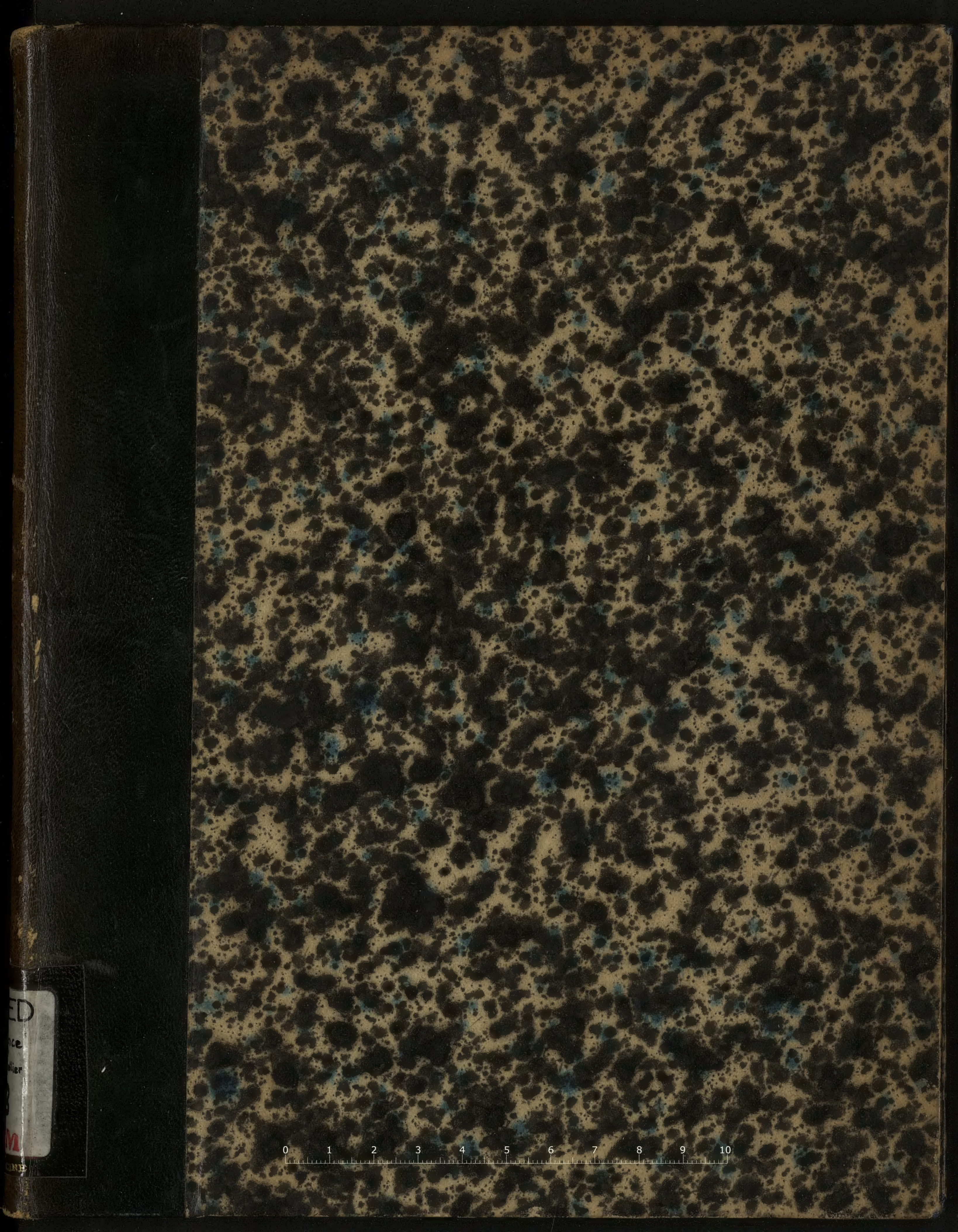
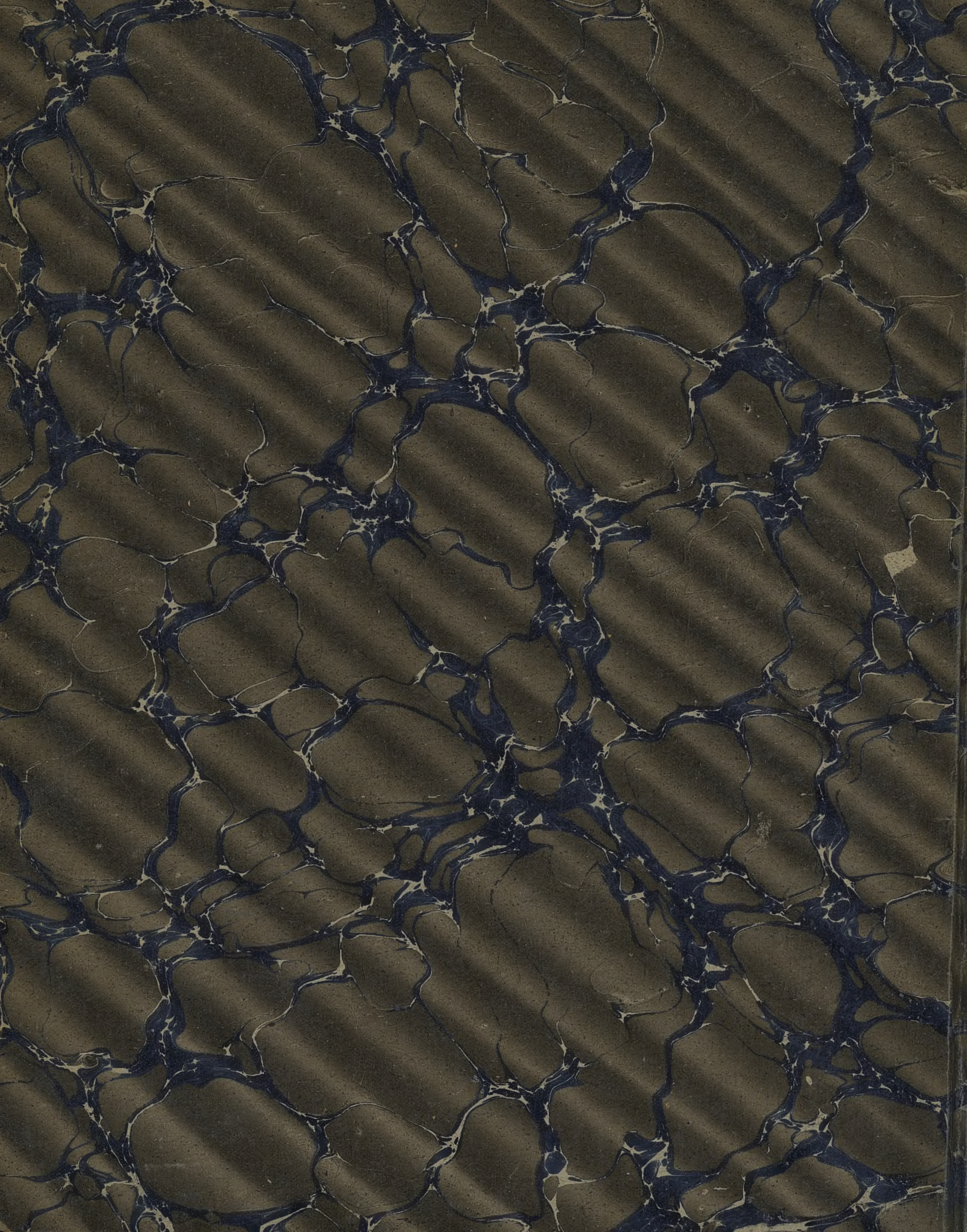
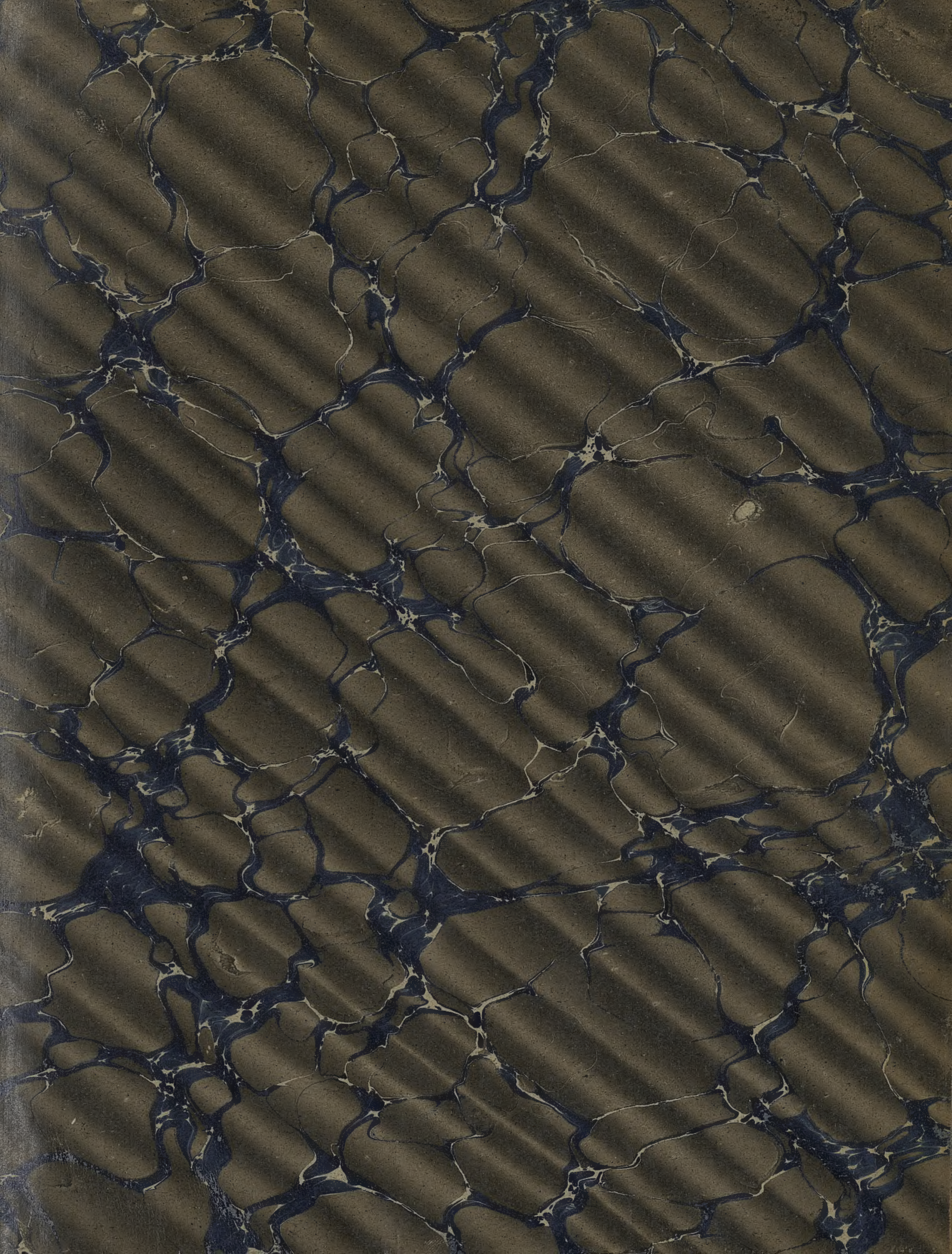






LES INSCRIPTIONS
DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE MÉDECINE
DE MONTPELLIER.

(Extrait des Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier.)

LES INSCRIPTIONS

DE L'ANCIENNE

UNIVERSITÉ DE MÉDECINE

DE MONTPELLIER

RESTITUÉES D'APRÈS LES PIERRES ORIGINALES
ENCORE EXISTANTES,



PAR

A. GERMAIN,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER.



MONTPELLIER
JEAN MARTEL AINÉ, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,
RUE DE LA CANABASSERIE 2, PRÈS DE LA PRÉFECTURE.
1860

LES INSCRIPTIONS DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER.

En recueillant, il y a quelques mois, avec mon savant ami M. Germer-Durand, les inscriptions provenant de l'ancienne Université de médecine de Montpellier, aujourd'hui abritées sous le vestibule de l'amphithéâtre que notre École doit à la munificence de Chaptal, je me suis aperçu de certaines divergences entre leur texte réel et celui qu'en donnent les Notices biographiques d'Astruc. L'état de détérioration où se trouvent plusieurs d'entre elles m'a en même temps frappé, et la pensée qu'on ne pourrait bientôt plus les lire m'a engagé à en extraire ce qu'il importe d'en conserver. Tel est le but du présent Mémoire. Ce n'est qu'en faisant dire aux inscriptions ce qu'elles disent véritablement, qu'il est permis d'en tirer tout le profit applicable aux intérêts de la science.

Commençons par reconnaître que nos médecins ne sont nullement coupables du fâcheux état où se remarquent plusieurs de ces monuments. Les médecins de Montpellier ont toujours eu en grande estime l'érudition, et se sont montrés constamment jaloux de la gloire de leur École. Lors donc qu'à la fin du siècle dernier ils échangèrent contre le palais de nos évêques le modeste édifice jusque-là témoin de leur enseignement, et aujourd'hui affecté au service de notre École supérieure de

pharmacie, ils ne manquèrent pas d'emporter avec eux ces éloquents souvenirs de leur prospérité. Ils en ornèrent, comme de splendides reliques, leur nouveau vestibule, par une intention analogue à celle qui les invitait à revêtir des effigies de leurs anciens maîtres les murs intérieurs de leurs salles particulières. Inscriptions et portraits répondaient, quoique diversement, à une même idée, et l'orgueil domestique y trouvait son compte. Mais qui oserait blâmer un tel orgueil ? Ne l'a pas qui veut; on ne se crée pas à sa guise de glorieux ancêtres. Et d'ailleurs noblesse oblige. Si nos médecins donnaient satisfaction à leur fierté de famille, en exposant ainsi, avec les images d'illustres aïeux, les pierres destinées à accroître la magnificence de leur École, ils s'engageaient, par cela même, à ne pas dégénérer, la vue permanente de ces précieux restes étant de nature à alimenter dans leur esprit le feu sacré de la plus généreuse des émulations.

Malheureusement ces pierres avaient éprouvé plus d'un outrage, quand elles sont entrées en possession du lieu qu'elles occupent aujourd'hui : elles n'avaient pu sans doute orner impunément durant des siècles la façade de la vieille École. L'ancienneté de la détérioration est attestée par leur place respective : on a mis dans les endroits les moins visibles les inscriptions les plus mutilées, comme si on avait voulu à la fois dissimuler aux regards leur dégradation et les défendre d'une manière spéciale contre de nouvelles injures. Ces monuments, si frustes de nos jours, devaient se lire cependant, assez bien, il y a un siècle, à en juger par le texte qu'en donne Astruc dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*. Astruc, à la vérité, ne les a pas lus irréprochablement. Mais, comme il n'a guère été plus fidèle pour les inscriptions les mieux conservées, ce ne serait pas à leur mutilation seule qu'il conviendrait d'imputer ce vice de lecture. A moins de supposer qu'Astruc les ait rapportées d'après des témoignages antérieurs, d'après l'*Apollinare sacrum* de Ranchin, par exemple, et sans avoir vu de ses propres yeux, il est présumable qu'en 1767, date de la publication de son livre par Lorry, certaines lignes ou portions de ligne actuellement illisibles se laissaient encore distinguer. Mais qu'importe, en définitive ? Le dommage existe, il est irrémédiable; et avant qu'il ne s'étende

à tous ces nobles restes d'un glorieux passé, il est urgent d'enregistrer l'ensemble de renseignements historiques qu'ils contiennent.

Les inscriptions de notre ancienne Université de médecine étaient naguère au nombre de douze [1]; mais il n'en subsiste aujourd'hui que neuf. Elles concernent ceux des bienfaiteurs ou des hommes éminents de l'illustre École, dont voici les noms : Jean Martini, Jean Trossellier, Jacques Ponceau, Jean Grassin, Honoré Piquet, Gabriel Miron, Guillaume Rondelet, Honoré Du Chastel, Jean Hucher et André Du Laurens. Je vais les transcrire l'une après l'autre, en relevant les divergences qu'un œil attentif y découvre par rapport aux textes déjà imprimés, et en invoquant pour leur explication les faits auxquels correspond leur formule originale.

Les moins récentes de ces inscriptions appartiennent à la dernière période du XV[e] siècle. Les personnages qu'elles regardent ont été en relation avec notre roi de France Charles VIII : ce sont en général des médecins alors en renom, qui, appelés au service du monarque, ont utilisé leur importance au profit de l'École qui les avait formés et de la ville qui les avait sympathiquement accueillis. Tel a été Jacques Ponceau. Bien qu'originaire d'une contrée voisine de Paris, il avait reçu le grade de docteur à Montpellier. Il en garda tant de reconnaissance, que, devenu premier médecin de Charles VIII, il défendit avec un zèle infatigable les privilèges de l'École à laquelle il s'honorait d'appartenir, et de notre ville même, dont il mérita le titre de principal bienfaiteur. Ce fut à sa prière et à celle de Jean Grassin que Charles VIII donna à Lyon, au mois de mai 1496, les lettres confirmées bientôt après par Louis XII, en faveur de notre Faculté de médecine. Astruc les a publiées [2], comme

---

[1] Douze au bâtiment même de l'Université, et sans y comprendre celle du collége de Mende ou d'Urbain V, dont il sera fait mention accessoirement.

[2] Page 110 de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*. — M. Pardessus, qui a réédité ces mêmes lettres dans le Recueil général des *Ordonnances* (T. XXI, p. 123), leur assigne pour date le mois de juin, d'après le Registre officiel du Trésor des chartes. Le *Livre des priviléges* de notre Université de médecine, où elles sont également transcrites, fol. 49 v° sq., porte, toutefois, lui aussi, mai 1496.

il a aussi publié l'inscription que vouèrent à Jacques Ponceau de son vivant les médecins de Montpellier, et qui décorait, en compagnie des autres monuments du même genre, la façade de leur École. Mais il a eu le tort de s'associer à Ranchin pour lire dans cette inscription *primarius Aurelianensis*, qui ne s'y trouve pas et qui d'ailleurs manque de sens plausible, au lieu de *patria Aurelianensis*, qu'y découvre sans peine un œil familiarisé avec les anciennes abréviations. L'inscription, encastrée dans le mur de face du côté droit de la partie basse du vestibule du moderne amphithéâtre, n'est pas des mieux conservées; mais je crois, néanmoins, pouvoir en offrir la complète restitution, que voici :

IACOBVS PONCEAV PATRIA
AVRELIANENSIS TEMPORE HOC PRESENTI
FLORET QVI PRETER MEDICINE DOCTORATVM
IBI ADEPTVM APVD CAROLVM VIII FRAN
CORVM REGEM TANTO HONORE HABETVR VT EIVSDEM
CONSILIARIVS COMPVTORVMQVE MAGISTER ORDINARIVS
ET MEDICVS PRIMVS EXISTAT BENEFICIIQVE IN
MONTISPESSVLI VNIVERSITATE ACCEPTI ME
MOR LIBERTATES ET PRIVILEGIA SEMPER
TVTATVS EST VT CLARISSIMVS ET HVIVS VILLE PRECIPVVS
BENEFACTOR.

Jacobus Ponceau, patria Aurelianensis, tempore hoc presenti floret, qui, preter medicine doctoratum ibi adeptum, apud Carolum VIII, Francorum regem, tanto honore habetur, ut ejusdem consiliarius computorumque magister ordinarius et medicus primus existat; beneficiique in Montispessuli Univer sitate accepti memor, libertates et privilegia semper tutatus est, ut clarissimus et hujus ville precipuus benefactor.

Cette inscription, comme toutes les autres, à l'exception d'une seule, est sur pierre, et non sur marbre, ce qui contribue à expliquer la détérioration de plusieurs de ces reliques de l'épigraphie médicale de Montpellier. Sa pierre a $0^m,76$ de longueur, sur $0^m,46$ de largeur; et les caractères y sont en gothique de l'époque.

L'association consacrée par les lettres de Charles VIII du mois de mai 1496 m'impose le devoir de rapprocher le plus possible de la mémoire de Jacques Ponceau celle de Jean Grassin. Les lettres indiquées le nomment Guercin, et le qualifient de médecin ordinaire du roi, en même temps qu'elles donnent, avec la priorité dans l'énumération, le titre de premier médecin à Jacques Ponceau[1]. Mais notre inscription l'appelle expressément Grassin. Elle ajoute qu'il était originaire de Mende, et qu'il joignit à l'honneur de prodiguer ses soins à la santé de Charles VIII celui de passer pour un des professeurs les plus savants et les plus habiles de l'Université de Montpellier. Grassin ne professa pas, toutefois, constamment. Les lettres de Charles VIII disent que ce fut en partie à sa recommandation que ce prince confirma les priviléges de notre École, et autorisent conséquemment à induire qu'il se trouvait alors à la cour. Grassin n'aurait-il pas aussi coopéré à la résolution prise, vers le même temps, par le même monarque, d'établir, pour un certain nombre de docteurs de la même Faculté, des gages ou honoraires fixes, résolution que la mort ne permit pas à Charles VIII de mener à terme, mais dont Louis XII, la première année de son règne, réalisa l'accomplissement? Quoique rien ne l'affirme, tout le laisse conjecturer; et c'est vraisemblablement là un des bienfaits dont notre École a eu à le remercier. Les émoluments annuels de cent livres tournois, stipulés au profit de quatre de nos

---

[1] « *Supplicationi nobis super hoc oblate per dilectos et fideles consiliarios nostros, magistros Jacobum Ponceau, primum medicum nostrum, et Johannem Guercini, eciam medicum nostrum ordinarium, benigne annuentes, etc.* » (Lettres de Charles VIII, données à Lyon au mois de mai 1496, ap. Arch. dép. de l'Hérault, *Privileg. Univers. med. Monspel.*, fol. 50 r°. Cf. Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, page 110, et Pardessus, *Ordonnances des rois de France*, XXI, 124, où le nom de *Grassin* est de nouveau dénaturé en celui de *Garric.*)

2

docteurs par les lettres royales du 28 août 1498, paraîtraient aujourd'hui presque dérisoires. Mais, à la fin du XV[e] siècle, l'argent n'avait pas subi l'énorme dépréciation qu'il a éprouvée depuis; et le pouvoir, d'ailleurs, n'entendait pas assigner aux professeurs qu'il commençait à rémunérer un traitement proprement dit, mais une simple indemnité, au moyen de laquelle ils « eussent mieulx de quoy eulx honnorable» ment entretenir, porter et avoir les chappes et autres vestemens » honnestes appartenans a l'estat et degré doctoral [1]. » Grassin ne fut pas oublié dans cette généreuse fondation; et vraiment il ne pouvait l'être, eu égard aux services qu'il avait rendus, soit à l'École ainsi dotée, soit au monarque en personne. Non-seulement Louis XII le comprit parmi les quatre docteurs royalement stipendiés, mais il le nomma chancelier de notre Université de médecine, dont il fit doyen, du même coup, Honoré Piquet [2].

Peut-être la docte Université n'attendit-elle pas la mort de Grassin, survenue en 1502, pour lui payer son tribut d'admiration et de gratitude. La formule de l'inscription qu'elle lui consacra, et qui de la façade de l'ancien bâtiment, voisin de l'église Saint-Matthieu, a été transférée sous l'escalier de la partie gauche du vestibule du moderne amphithéâtre, permettrait de supposer qu'on la lui érigea, comme à Jacques Ponceau, de son vivant. J'en donne le texte exact, en laissant à mes lecteurs le soin de le comparer avec celui de Ranchin et d'Astruc.

La pierre où est gravée l'inscription a 0[m],75 de hauteur, et 0[m],46 de largeur. Les caractères en sont également gothiques [3].

---

[1] Lettres du 28 août 1498, ap. Arch. dép. de l'Hérault, *Privileg. Univers. med. Monspel.*, fol. 75 v° sq. Cf. Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, p. 107, et Pardessus, *Ordonnances des rois de France*, XXI, 110, qui rapportent l'un et l'autre les mêmes lettres au 29 août.

[2] Lettres du 28 août 1498, *ibid.*

[3] L'un de mes collègues les plus distingués de la Société archéologique, M. le commandant Puiggari, a bien voulu exécuter, pour être joint à ce Mémoire, un *fac-simile* réduit de cette inscription et des deux inscriptions suivantes d'Honoré Piquet et de Jean Trossellier. Je m'estime heureux de pouvoir offrir au lecteur ce précieux specimen de dessin et d'exactitude épigraphiques.

[illegible]ues gallus p̃ieminatey
cũ fuerit hui⁹ vniu'sitatis nõ tã-
p'stulam p'mis medicinã ĩ p̃res
sentiã ꝙz ductria excellẽ karissi
Caroli viij frãcoꝝ Regis medicus
ordiarius siliariꝰ ꝙz eiusdẽ nõ ĩui-
na ẽ expmerunt gratꝰ ꝙz munnu-
ficus hui⁹ ville z vniu'sitatis adõ
extitit ut sua ĩtellẽ videatur
quicquid utilitati decori aut gl̃ie
ip̃is conducere arbitretur

Lith. Boehm & fils.

IOHANNES GRASSINI PATRIA MIMATENSIS
CVM FVERIT HVIVS VNIVERSITATIS MONTIS
PESSVLANI EXIMIVS MEDICINE INTERPRES
SCIENCIAQVE ET DOCTRINA ACVTISSIMVS CHRISTIANISSIMI
CAROLI VIII FRANCORVM REGIS MEDICVS
ORDINARIVS CONSILIARIVSQVE EIVSDEM NON INIV
RIA ESSE PROMERVIT. GRATVSQVE ET MVNI
FICVS HVIVS VILLE ET VNIVERSITATIS ADEO
EXTITIT VT SVA INTERESSE VIDEATVR
QVICQVID VTILITATI DECORI AVT GLORIE
IPSIVS CONDUCERE ARBITRETVR.

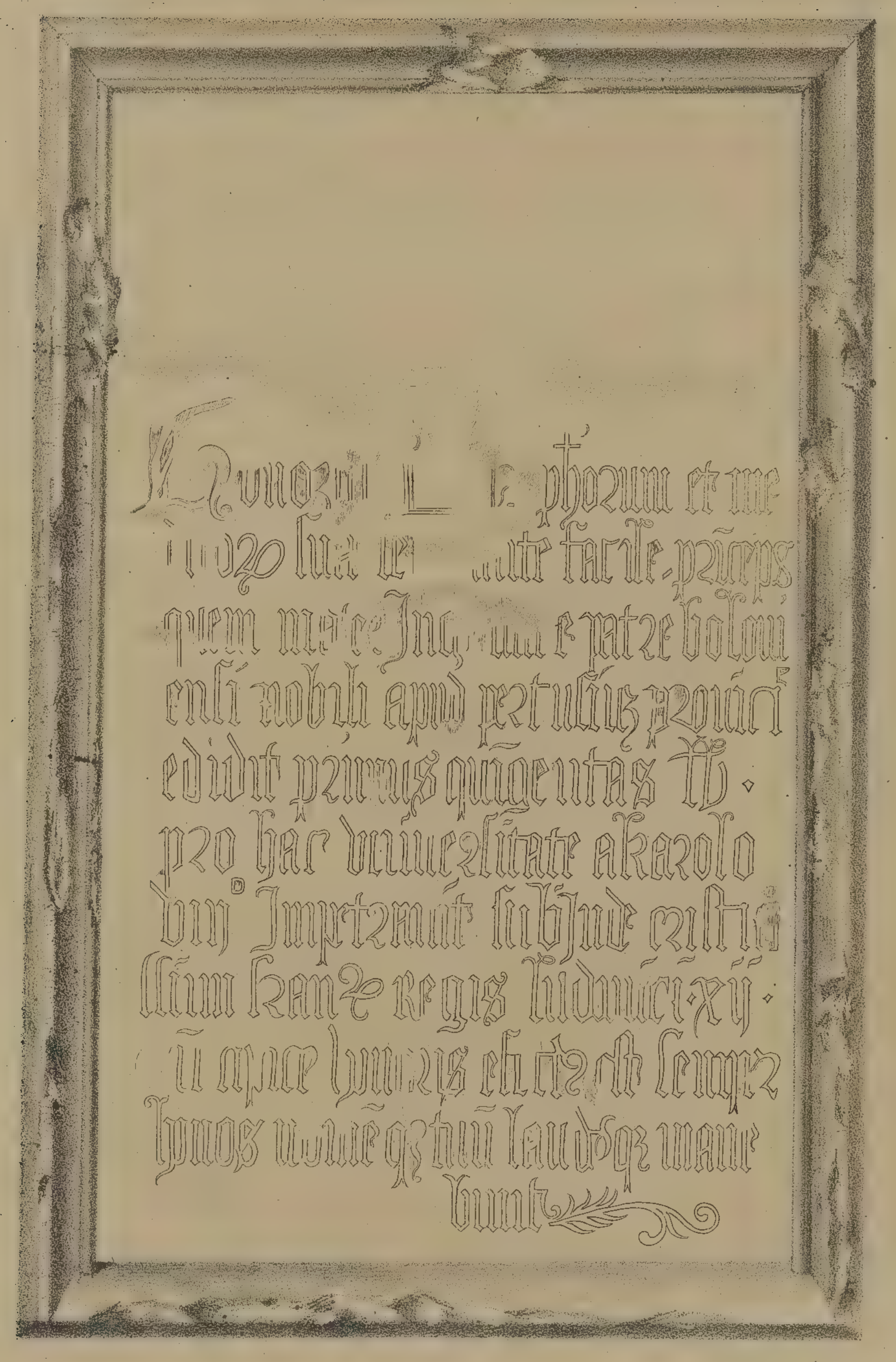
Johannes Grassini, patria Mimatensis, cum fuerit hujus Universitatis Montispessulani eximius medicine interpres, scienciaque et doctrina acutissimus, christianissimi Caroli VIII, Francorum regis, medicus ordinarius, consiliariusque ejusdem non injuria esse promeruit. Gratusque et munificus hujus ville et Universitatis adeo extitit, ut sua interesse videatur quicquid utilitati, decori aut glorie ipsius conducere arbitretur.

S'il n'est pas sûr que Jean Grassin ait participé à obtenir de Charles VIII la rémunération annuelle des quatre professeurs précédemment indiqués, la même incertitude ne saurait atteindre Honoré Piquet; car l'inscription le concernant lui attribue expressément ce succès. Il y est marqué qu'il *impétra le premier* de ce prince cinq cents livres pour notre Université; et ce chiffre est d'accord avec celui des lettres déjà mentionnées du 28 août 1498, où il est expliqué qu'indépendamment des cent livres annuellement affectées à chacun des quatre docteurs rétribués, cent autres livres tournois seront octroyées chaque année pour les « reparations et menues affaires de ladicte Université. » Notre inscription, con-

venablement lue, sert, en outre, à redresser une erreur, ou plutôt un non-sens, dont Astruc s'est rendu coupable, par suite d'une lecture vicieuse, trop servilement empruntée à l'*Apollinare sacrum* de Ranchin. Il fait naître Honoré Piquet à *Bertas* en Provence. Mais quel est cet endroit ? Aucun dictionnaire n'en donne le nom, et Astruc lui-même l'a vainement cherché ; car il ajoute, au bas de la page, la note suivante : « S'il n'y a point de faute dans l'inscription, Bertas doit être un fort » petit lieu, que j'ignore. » — Mais non, il n'y a pas de faute dans l'inscription ; et Astruc, avec de meilleurs yeux ou avec moins de distraction, aurait certainement lu, comme M. Germer-Durand, M. Puiggari et moi, et comme quiconque voudra en prendre la peine, en place de *Bertas,* qui n'existe ni dans notre inscription ni sur la carte, *Pertusium,* presque en toutes lettres. C'est le nom latin de la petite ville de Pertuis, dans le département de Vaucluse ; c'est là qu'est né Honoré Piquet : et cette révélation de sa ville natale met sur la voie de son aventureuse tentative pour le rétablissement de l'Université d'Orange.

Une pareille équipée, si contraire aux usages et si préjudiciable aux sérieuses études, ne pouvait légitimement réussir. Mais son auteur fut amplement dédommagé ; car non-seulement il eut assez de crédit sous Charles VIII pour faire agréer à ce monarque le projet de dotation dont j'ai parlé, et qui allait fondamentalement modifier l'état de notre École, en assurant son avenir, mais Louis XII, je le disais tout-à-l'heure, l'en nomma doyen, quand, par ses lettres du 28 août 1498, il promulgua les libérales dispositions de son prédécesseur envers elle. Notre inscription ne porte pas explicitement, comme le lui fait dire Astruc, à l'aide d'une intercalation arbitraire, due encore à l'*Apollinare sacrum* de Ranchin, que Louis XII ait eu Honoré Piquet pour médecin ; mais nous savons qu'à la mort de Grassin, en 1502, Piquet échangea le décanat contre la dignité supérieure de chancelier. C'est, il y a apparence, ce double titre que désigne, dans le langage obscurément prétentieux de la Renaissance, la pierre que j'ai devant les yeux, par les mots *cum apice honoris.*

Voici, quoi qu'il en soit, le texte de l'inscription qu'érigea à la mémoire d'Honoré Piquet la reconnaissance de nos médecins de Montpellier. Ils la placèrent, comme les précédentes, sur la façade de leur



Lith. Boehm & fils.

École; la pierre s'en voit aujourd'hui dans le mur gauche à contre-jour, de la partie basse du vestibule de notre amphithéâtre. Elle a 0m,70 de haut, sur 0m,45 de large; mais, comme pour toutes celles de cette première catégorie, un peu plus des deux tiers de la hauteur est seul affecté à l'inscription proprement dite, la partie supérieure ayant servi à recevoir des armoiries ou autres sculptures accessoires, aujourd'hui absentes. L'ensemble des lettres est toujours gothique.

HONORATVS PIQVETVS PHILOSOPHORVM ET ME
DICORVM SVA TEMPESTATE FACILE PRINCEPS
QVEM MATER INGENVA E PATRE BOLONI
ENSI NOBILI APVD PERTVSIVM PROVINCIE
EDIDIT PRIMVS QVINGENTAS LIBRAS
PRO HAC VNIVERSITATE A KAROLO
VIIIo IMPETRAVIT SVBINDE CHRISTIANI
SSIMI FRANCORVM REGIS LVDOVICI· XII·
CVM APICE HONORIS EFICTVS EST SEMPER
HONOS NOMENQVE TVVM LAVDESQVE MANE
BVNT.

Honoratus Piquetus, philosophorum et medicorum sua tempestate facile princeps, quem mater ingenua e patre Boloniensi nobili apud Pertusium Provincie edidit, primus quingentas libras pro hac Universitate a Karolo VIIIo impetravit; subinde christianissimi Francorum regis Ludovici XII cum apice honoris efectus est. Semper honos nomenque tuum laudesque manebunt.

Que d'erreurs de détail déjà signalées dans les textes épigraphiques d'Astruc! Ce serait à faire douter qu'il les ait lus par lui-même. Et combien de choses inexactes, conséquemment, dans ses biographies, que cependant tout le monde a copiées sans contrôle! Aujourd'hui, heureu-

sement, on revient de ces habitudes d'à peu près, trop long-temps adoptées par la science médicale. L'érudition a revendiqué ses droits là comme ailleurs; et dans cette branche, non moins efficacement que dans les autres, elle triomphe, à chaque pas, des fantaisies du bon plaisir. Associons-nous hardiment à cette œuvre collective de restitution. Quelque mince et quelque minutieuse que ma tâche puisse paraître, rien n'est à dédaigner sur la surface d'un domaine où il reste encore tant à glaner.

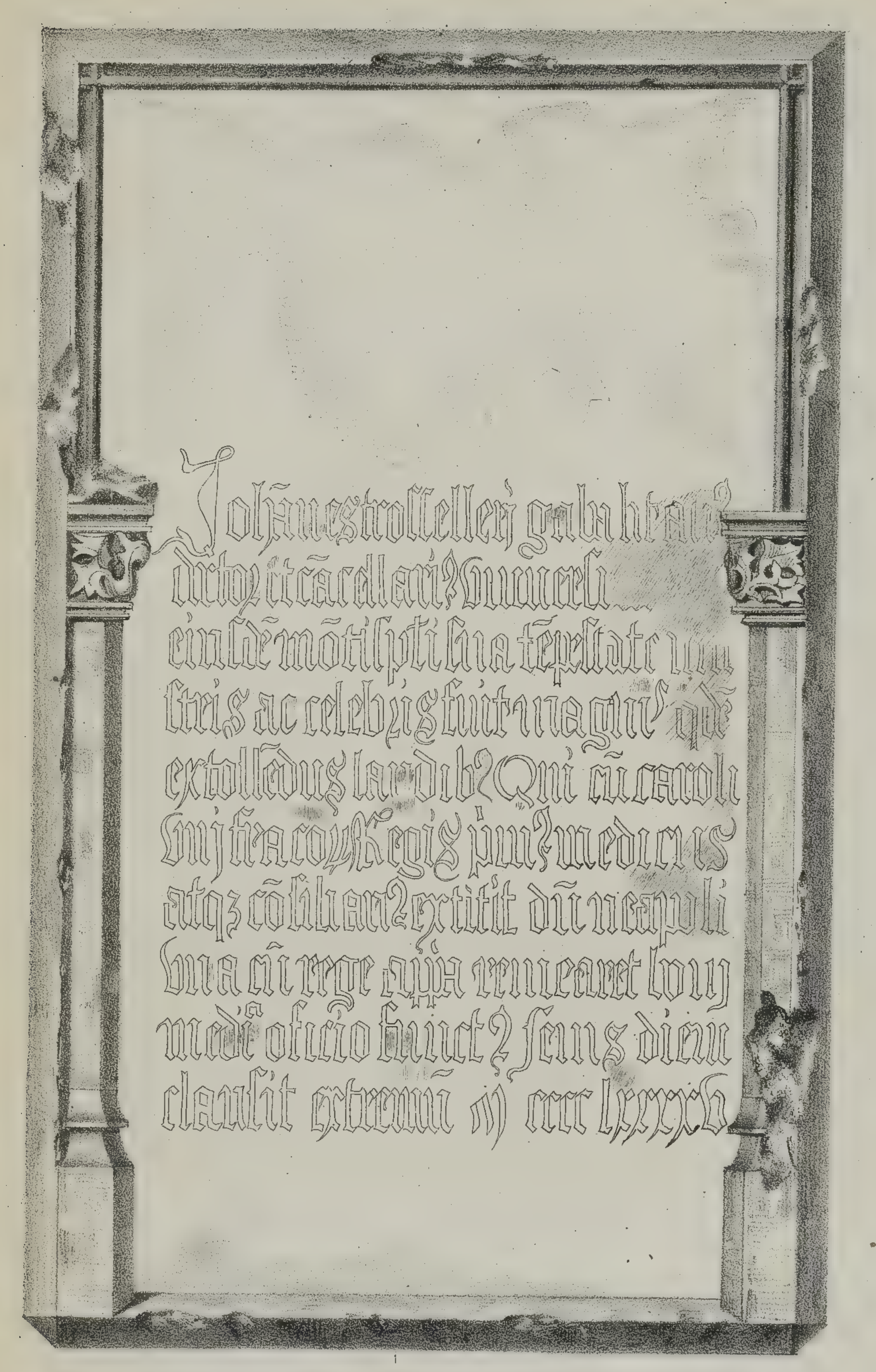
L'inscription consacrée à Jean Trossellier, quoique n'ayant pas fourni matière à d'aussi graves méprises, n'a pas été publiée par Astruc avec une fidélité irréprochable. Il y intervertit capricieusement l'ordre des mots, va même jusqu'à en supprimer quelques-uns, et, s'il donne en général le sens, ne se fait pas scrupule d'arranger, ou plutôt de dénaturer, — toujours sur la foi de Ranchin, — le texte à sa guise. Jean Trossellier était originaire du Gévaudan, et sortait vraisemblablement, à ce titre, du Collége de Mende, qu'avait fondé à Montpellier le pape Urbain V, en faveur de douze étudiants en médecine de ce diocèse [1]. Il succéda, en 1484, comme chancelier de notre Université, à Dieudonné Bassole, puis devint premier médecin de Charles VIII, à la fortune duquel il s'attacha, et qu'il suivit dans le royaume de Naples. Il l'accompagnait également au retour, lorsqu'il mourut à Sienne.

Tel est le canevas de l'inscription que, mue par un sentiment de noble orgueil, lui décerna notre École de médecine. Elle est actuellement

---

[1] Urbain V le fonda en 1369. Voy., Arch. départ. de l'Hérault, le double registre manuscrit intitulé *Statuta venerabilis collegii medicorum Montispessulani.* Cf. Gariel, *Ser. præsul. Magal.* II, 86, et Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier,* p. 48. — Il était situé à l'entrée de la rue Saint-Matthieu, non loin du bâtiment de l'Université de médecine et vis-à-vis du Collége de Girone, situation qui lui a valu, dans quelques anciens actes, le surnom de *Collegium majus*, par rapport à celui-ci, appelé à son tour *Collegium minus* ou *Collegium parvum.* On lisait autrefois, dit-on, sur la porte du Collége de Mende, cette inscription en forme de distique :

FELICES MEDICI VIGEANT, QVOS PAPA CREAVIT
VRBANVS QVINTVS, QVI MIMATENSIS ERAT.



Lith. Boehm & fils

encastrée dans le mur de droite et à contre-jour, du vestibule inférieur du nouvel amphithéâtre. La pierre a $0^{m},76$ de hauteur et $0^{m},45$ de largeur. J'en restitue, l'original devant les yeux, le vrai texte :

IOHANNES TROSSELLERI GABALITANVS
DOCTOR ET CANCELLARIVS VNIVERSITATIS
EIVSDEM MONTISPESSVLANI SVA TEMPESTATE ILLV
STRIS AC CELEBRIS FVIT MAGNIS QVIDEM
EXTOLLENDVS LAVDIBVS QVI CVM CAROLI
VIII FRANCORVM REGIS PRIMVS MEDICVS
ATQVE CONSILIARIVS EXTITERIT DVM NEAPOLI
VNA CVM REGE APROPRIA REMEARET BONI
MEDICI OFICIO FVNCTVS SENIS DIEM
CLAVSIT EXTREMVM M CCCC LXXXXV.

Johannes Trosselleri Gabalitanus, doctor et cancellarius Universitatis ejusdem Montispessulani, sua tempestate illustris ac celebris, fuit magnis quidem extollendus laudibus; qui, cum Caroli VIII, Francorum regis, primus medicus atque consiliarius extiterit, dum Neapoli, una cum rege, ad propria[1] *remearet, boni medici oficio functus, Senis diem clausit extremum. M CCCC LXXXXV.*

Quel ample contingent de médecins Charles VIII n'a-t-il pas déjà emprunté à notre École de Montpellier! Et pourtant la liste établie par nos inscriptions n'est pas encore complète. Elles énumèrent, en outre, Jean Martini et Gabriel Miron. Jean Martini était du Gévaudan, comme

---

[1] C'est ainsi que je crois convenable d'interpréter. Mais le lecteur verra, par le *fac simile* de M. Puiggari, qu'eu égard à un mode renforcé d'abréviation, et peut-être aussi à une omission du lapicide, il y a ici une difficulté réelle. Faut-il donc s'étonner que Ranchin et Astruc aient supprimé ce mot?

Jean Trossellier, et avait été, selon apparence, élevé comme lui au Collége de Mende. Charles VIII l'eut pour premier médecin dès le commencement de son règne ; car ce fut en partie sur ses instances qu'il octroya les lettres datées de Montargis au mois de janvier 1484 (1485), et portant confirmation des priviléges de notre Université de médecine [1]. Le monarque mentionne même dans ces lettres « les grands services que depuis sa naissance n'a cessé de lui rendre Jean Martini [2] », d'où il semblerait résulter que le choix de ce médecin a dû appartenir à Louis XI. Louis XI avait pu apprécier personnellement, eu égard aux soins que lui prodiguèrent Adam Fumée et Dieudonné Bassole, la haute capacité des docteurs de Montpellier ; et on s'explique qu'il ait voulu confier à l'un d'entre eux l'honneur de veiller assidûment sur une santé si chère. Jean Martini ne quitta pas son jeune maître, et mourut, en 1491, à Blois auprès de lui, comme l'indique l'inscription dont ses confrères de Montpellier enrichirent, à sa gloire, les murs de leur École.

Elle se trouve aujourd'hui à droite et à contre-jour, dans la partie supérieure du vestibule de l'amphithéâtre de notre Faculté. Mais en quel état ! A peine est-il possible d'en liré quelques mots. Il en subsiste assez, toutefois, pour montrer qu'ici encore Astruc n'est pas sans reproche. Il voit, ou laisse voir par Ranchin, *Blasii* là où un œil familiarisé avec les anciennes formules découvre *Blesis*. La détérioration actuelle de ce petit monument ne permet guère d'y corriger toutes les inexactitudes de lecture. Je me bornerai, le concernant, aux seules rectifications désormais possibles :

---

[1] « *In favorem dilecti et fidelis consiliarii et primi medici nostri, magistri Johannis Martini, qui super hoc nos instantissime requisivit...* » (Arch. dép. de l'Hérault, *Privileg. Univers. med. Monspel.*, fol. 36 v°. Cf. Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier,* p. 105.) — Les Bénédictins, dans leur *Histoire générale de Languedoc* (V, 89), donnent à tort pour date à ces lettres le mois de janvier 1494 (1495). Charles VIII se trouvait alors en Italie; et Jean Martini, d'ailleurs, mourut en 1491.

[2] « *Favore et contemplacione dicti consiliarii et primi medici nostri, necnon maximorum serviciorum per ipsum nobis a nativitate nostra impensorum, et quæ quotidie impendere non desinit...* » (Ibid.)

IOHANNES MARTINI PATRIA GABALITANVS SVA TEMPESTATE MEDICINE PRINCEPS DOCTOR SVMMVS AC EGREGIVS HVIVSCE VNIVERSITATIS MONTISPESSVLANI DECANVS CAROLI VIII CONSILIARIVS CAMERE COMPVTORVM MAGISTER ORDINARIVS AC PRIMVS MEDICVS SVA EXIMIA VIRTVTE HABITVS EST. OBIIT BLESIS M CCCC LXXXXI.

Johannes Martini, patria Gabalitanus, sua tempestate medicine princeps, doctor summus ac egregius hujusce Universitatis Montispessulani decanus, Caroli VIII consiliarius, camere computorum magister ordinarius ac primus medicus sua eximia virtute habitus est. Obiit Blesis M CCCC LXXXXI.

La pierre a 0^{m},70 de haut, sur 0^{m},44 de large. Mais il me faut renoncer, par suite de son déplorable état, à marquer pour elle, comme je l'ai pratiqué jusqu'ici, la rigoureuse disposition des lignes.

L'inscription relative au dernier de nos médecins de Charles VIII, quoique moins mutilée, n'est pas non plus susceptible d'une entière restitution. Il ressort toutefois de sa partie subsistante qu'Astruc ne l'a pas éditée plus fidèlement que les autres déjà rapportées. Son texte original n'apprend rien de nouveau sur Gabriel Miron, qu'il se borne à représenter, après l'avoir dit originaire de Perpignan, comme l'oracle de la médecine d'alors, et comme jouissant de toute la confiance de Charles VIII, au service duquel il mourut à Nevers. Mais il diffère, pour la portion encore lisible, de celui qu'en a donné, il y a bientôt un siècle, le docte professeur. La pierre à demi fruste, haute de 0^{m},76 et large de 0^{m},46, qui le contient, offrait naguère en tête les armoiries parlantes de Miron, consistant en un miroir à l'antique, rond, cerclé et pommeté d'or sur un champ de gueules. Il ne reste aujourd'hui, grâce vraisemblablement au vandalisme niveleur de 1793, que la place grossièrement défigurée de ces signes héraldiques. L'inscription proprement dite a seule été épargnée : on la voit aujourd'hui à gauche et à

contre-jour dans la partie supérieure du vestibule de notre amphithéâtre. Les ravages du temps ne permettent d'en lire que ce qui suit :

GABRIEL MIRO PERPINIANENSIS MEDICINE DIVINVM ORACVLVM CONSILIARIVS.... ET MEDICVS FVIT.... CHRISTIANISSIMI.... REGIS CAROLI VIII CVIVS SERVITIO DVM VACARET.... IN CIVITATE NIVERNENSI OBIIT.

Gabriel Miro, Perpinianensis, medicine divinum oraculum, consiliarius.... et medicus fuit.... christianissimi.... regis Caroli VIII, cujus servitio dum vacaret,.... in civitate Nivernensi obiit.

Cette riche exhibition de médecins de Charles VIII suffirait pour établir, à défaut de l'histoire, à quel point ce monarque sentait le besoin de soigner sa frêle existence. Elle prouve, de plus, en quelle estime il avait les docteurs de Montpellier, quelle haute préférence il leur assignait. L'École de Montpellier était alors l'école médicale la plus prisée, non-seulement de la France, mais de toute l'Europe. Sa renommée, le disputant à son éclat, rayonnait au loin ; et ses disciples trouvaient dans cette universelle célébrité la légitime rémunération d'un dévouement à la science et à l'humanité presque sans limites. Les médecins que nous venons de passer en revue n'ont pas laissé d'ouvrages importants, malgré les louanges quasi immodérées dont retentissent en leur honneur nos inscriptions. Mais, s'ils n'ont pas beaucoup écrit, si même certains d'entre eux n'ont pas, selon apparence, beaucoup professé, à cause de la nécessité, que leur imposaient leurs fonctions, de participer aux périodiques déplacements de la cour, ils ont, en revanche, infatigablement travaillé à accroître l'avenir matériel et moral de leur École. De pareils hommes sont indispensables à une institution jalouse de prospérer ; et ce n'a pas été un médiocre avantage pour notre Université de médecine, que d'avoir su les multiplier, en leur prodiguant, avec sa juste reconnaissance, les éloges propres à leur susciter des émules.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que notre École n'ait consacré par cette sorte de monuments que le souvenir de ses protecteurs ; il y eut aussi dans l'expression de sa gratitude une très-large place pour la science. Les médecins dont nous venons de restituer les titres lapidaires la représentaient, d'ailleurs, eux-mêmes à un degré éminent, puisqu'ils étaient redevables de leur royale position à leur précieux talent. Mais il en est d'autres à qui furent décernés des triomphes, sinon plus désintéressés, du moins plus spécialement scientifiques. A cette catégorie appartient Guillaume Rondelet.

Tout le monde connaît cette grande figure de notre ancienne École de Montpellier ; et ce que je pourrais en retracer ici ne serait qu'une inutile reproduction de choses déjà souvent redites. Grâce aux soins de Laurent Joubert[1] et à ceux de Rabelais[2], ni la vie ni même la silhouette du savant auteur de l'*Histoire des poissons* ne sont aujourd'hui à rechercher. Personne n'ignore, soit la part de gloire que nous ont value ses travaux, soit les services que notre corps médical dut à sa constante sollicitude, pendant les vingt-un ans qu'il enseigna dans notre Université et les dix ans qu'il l'administra comme chancelier. Il se trouvait encore en possession de cette suprême dignité, lorsque, appelé à Toulouse par l'ambition de servir de son crédit ses beaux-frères, qu'inquiétait un procès en Parlement, il se laissa entraîner jusqu'à Réalmont, où la pieuse affection d'un ami invoquait, en faveur d'une épouse malade, le secours de sa vieille expérience. Rondelet était alors, à son tour, assez sérieusement indisposé. Ce surcroît de fatigue l'acheva, et il mourut, victime de son dévouement, là même où l'on s'attendait à le voir apporter avec sa présence la santé, le 30 juillet 1566.

Mais il avait largement payé tribut à la splendeur de notre École, et par son enseignement, et par ses ouvrages, et par sa fructueuse coopération à lui obtenir un amphithéâtre digne d'elle, rendu nécessaire

---

[1] *Gulielmi Rondeletii vita, mors et epitaphia, cum catalogo scriptorum ab eo relictorum, quæ ad D. Jouberti manus pervenerunt*, ap. Laurent. Joubert. *Opera latina*, II, 150 sq. Francfort, 1599, in-fol. — Cette vie, très-précieuse pour quiconque tien à bien connaître Rondelet, a été écrite en 1568.

[2] *Pantagruel*, liv. III, chap. 31, 32 et 33.

par la vogue chaque jour grandissante des démonstrations anatomiques [1]; et il comptait, d'ailleurs, dans Laurent Joubert un disciple attentif au culte de sa mémoire. Joubert, héritier des fonctions et des manuscrits de Rondelet, ne pouvait que gagner à un hommage de suprême reconnaissance publiquement décerné à un maître si illustre. Un des principaux actes de son cancellariat fut de lui ériger l'inscription encore subsistante sous le vestibule de notre *Théâtre anatomique*, où on l'a transférée depuis un demi-siècle. Astruc, j'ignore pourquoi, ne l'a pas rapportée; et il ne la mentionne même pas. On la lit, en revanche, soit dans l'*Apollinare sacrum* de Ranchin, soit à la suite de la *Vie de Rondelet*, parmi les œuvres latines de Laurent Joubert. Mais ici, comme pour les transcriptions d'Astruc, il existe certaines divergences entre l'original et la copie éditée, d'où résulte une égale obligation de produire le vrai texte. Il en est grand temps; car l'état de détérioration avancée où il se voit aujourd'hui fait craindre qu'on ne puisse bientôt plus rien y déchiffrer. La pierre dont je transcris le contenu forme un carré long, et, à la différence de toutes les précédentes, n'offre pas de vide naguère historié dans sa partie supérieure. Elle a, encadrement compris, 0^{m},70 de haut, sur 0^{m},53 de large. J'en donne, quant à la disposition des lignes et des mots, une sorte de *fac-simile*.

---

[1] On établit au frontispice de cet amphithéâtre l'inscription suivante. Je la rapporte d'après Laurent Joubert, comme complément de notre épigraphie médicale :

CVRANTIBVS

IOANNE SCHIRONIO. ANTONIO SAPPORTA.

GVLIELMO RONDELETIO. I. BOCATIO.

ANNO MDLVI.

Cette inscription a dû disparaître, lors des travaux de restauration accomplis par François Ranchin, pour faire place à celle que j'enregistre plus bas, et qui a cessé elle-même d'exister. — On était déjà loin du temps où le duc d'Anjou, lieutenant de Charles V en Languedoc, en accordant à nos médecins l'autorisation d'opérer sur le cadavre des criminels condamnés à mort, croyait nécessaire d'alléguer, afin de légitimer cette mesure, l'intérêt social et scientifique. L'opinion s'était progressivement familiarisée avec les expériences anatomiques; et si elles n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, on commençait néanmoins à en comprendre universellement l'importance.

D. M.

GVIL. RONDELET. MONTI
SP. ET INGENI. FOECVNDITA
TE ET. DOCTRINAE. VBERTATE
TOTO. ORBE. CLARISS. VNI
VERSITATIS. MEDICINAE
X. ANN. CANCELLARIVS
XXI. PROFESS. REG. LONGE
DIGNISS. POST. DIVTVRN.
IN. DOCENDO. ET SCRIBEN
DO. NAVATAM. SEDVL. OPE
RAM. ET. EDITA. RARAE
ERVDITIONIS. NON. PAVCA
MONVMENTA. PLVRIBVS
EX. CODICILLO. AD. RECOG
NOSCENDVM. ET. EWLGAN
DVM. CREDITIS. FIDEI. L.
IOVBERT. IN. REGIA. PRO
FESS. SVCCESS. SVI. TOLO
SA. REDIENS. OBIT. IN. REGA
LI. MONTE. ANN. DO. M. D. LXVI
DIE. XXX. MENS. IVLI. VIXIT
A. LVIII. M. X. D. IIII. L. IOVB. CAN
CE[L]. PR[I]. CH. D. S. M. H. P. C.
SC. FR. SCZ.

Dis Manibus.

Guillelmus Rondelet Montispessulani, et ingenii fœcunditate et doctrinæ ubertate toto orbe clarissimus, Universitatis medicinæ X annos cancellarius,

XXI professor regius longe dignissimus, post diuturnam in docendo et scribendo navatam sedulo operam, et edita raræ eruditionis non pauca monumenta, pluribus ex codicillo ad recognoscendum et evulgandum creditis fidei Laurentii Jouberti, in regia professoris, successoris sui, Tolosa rediens obiit in Regali monte, anno Domini M DL XVI, die XXX mensis julii. Vixit annos LVIII, menses X, dies IIII. Laurentius Joubertus cancellarius præceptori charissimo de suo monumentum hoc poni curavit.

Sculpsit Franciscus Scz....

Ce ne fut pas le seul monument de ce genre qu'établit durant son cancellariat Laurent Joubert. Il en érigea un semblable à Honoré Du Chastel, qu'il avait suppléé avant de s'asseoir dans la chaire de Rondelet. Du Chastel, retenu de bonne heure à la cour par son titre de premier médecin de Catherine de Médicis, devait y passer le reste de sa vie, en cumulant avec ce titre supérieur celui de médecin ordinaire de Henri II, de François II et de Charles IX. Il mourut au service de ce dernier prince, au camp de Saint-Jean-d'Angély, le 4 novembre 1569. Mais il laissait à notre École un souvenir plus précieux pour elle que l'honneur dont il avait joui d'être le médecin d'une reine et de trois rois. Du Chastel profita de son crédit auprès de Charles IX pour faire quadrupler, le 23 décembre 1564, l'indemnité annuelle de cent livres que percevaient depuis Charles VIII nos quatre professeurs stipendiés [1].

Laurent Joubert ne pouvait, en bon chancelier, se soustraire à l'obligation de fixer sur la pierre, suivant l'ancien usage, de si éloquents motifs d'orgueil et de gratitude; et la façade de notre Université de médecine s'enrichit, en conséquence, d'une nouvelle inscription, destinée à perpétuer la mémoire de l'éminent bienfaiteur. Elle fait aujourd'hui, sous le même vestibule, pendant à celle de Rondelet.

Voici le contenu de ce petit monument épigraphique. Son ensemble a 0^m,70 de haut, et 0^m,53 de large.

---

[1] *Privilegia Universitatis medicæ Monspeliensis*, fol. 108, v° sq., ap. Arch. départ. de l'Hérault.

D. M.

HON. CASTELLAN. BARBENTAN.
HENRICI II. FRANCISCI
II. ET CAROLI IX. GALLIAE
REGVM. CONSIL. ET MEDICVS
ORDIN. NECNON CATHARI
NAE DE MEDICIS ILLIVS CON
IVGIS ET HORVM MATRIS AR
CHIATROS LONGE GRATISS. MON
TISP. ACADEMIAE REG. PROFESS.
CLARISS. PRAETER INFINITA IN
HANC BENEFICIA REGIORVM.
PROFESS. STIPENDIA M CC
LIB. AVGENDA CVRAVIT
OBIT IN REGIS CASTRIS
AD S. IO. ANGELI. AN. DN.
M. D. LXIX. DIE IIII NOVEM
BRIS. L. IOVBERT. CANCEL.
PRIVATORVM ETIAM
BENEFIC. MEMOR ILLIVS
SACRAE ET IMMORT. ME
MORIAE M. H. P. FINIENTE
ANN. M. D. LXXIIII.

Dis Manibus.

Honoratus Castellanus Barbentanensis, Henrici II, Francisci II et Caroli IX, Galliæ regum, consiliarius et medicus ordinarius, necnon

Catharinæ de Medicis, illius conjugis et horum matris, archiatros longe gratissimus, Montispessulani academiæ regius professor clarissimus, præter infinita in hanc beneficia, regiorum professorum stipendia M CC libris augenda curavit. Obiit in regiis castris, ad sanctum Joannem Angeli, anno Domini M D LXIX, die IIII novembris. L. Joubertus cancellarius, privatorum etiam beneficiorum memor, illius sacræ et immortali memoriæ monumentum hoc posuit, finiente anno M D LXXIIII.

Autant la plupart des inscriptions précédentes fatiguent et attristent l'œil par leur mauvais état, autant brille, en revanche, par la supériorité de sa conservation, le double monument décerné à la mémoire de Jean Hucher et d'André Du Laurens. Celui-là, il est vrai, ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle; il date du cancellariat de François Ranchin, et se rapporte à l'année 1616. Mais il renferme en lui-même une cause plus réelle de durée : par exception unique, il est de marbre. Aussi l'a-t-on logé, pour le faire mieux ressortir, à l'endroit le plus apparent du vestibule du moderne amphithéâtre. Il y surmonte, à une place d'honneur, le sol demeuré libre entre les deux escaliers : c'est une magnifique plaque blanche de 0^{m},80 de hauteur, sur 0^{m},75 de largeur, y compris l'encadrement de pierre sculptée, qui en borde le contour. On y remarque çà et là, aux extrémités surtout, de jolis dessins, fouillés avec une délicatesse exquise, et dont aucun détail ne s'est encore dégradé. Cet admirable état fait regretter qu'on n'ait pas aussi employé le marbre pour nos autres inscriptions; on n'aurait pas à déplorer aujourd'hui leur progressif anéantissement.

En dépit de cette conservation privilégiée, toutefois, qui ne laisse rien d'illisible dans ce monument épigraphique, Astruc a encore trouvé moyen de ne pas transcrire fidèlement. Quoique s'écartant peu du sens réel, il ajoute et change même certains mots, par une sorte de répugnance invincible à s'astreindre aux rigueurs d'un texte. Non-seulement il altère, en la reproduisant, la partie de notre inscription qui concerne Jean Hucher, mais il juge à propos de supprimer complètement, bien que tout aussi aisée à lire et tout aussi caractéristique, celle que Ranchin

a consacrée à la mémoire d'André Du Laurens; infidélité en vertu de laquelle disparaît l'harmonie de sentiments qui présidait à la pensée du généreux chancelier, réunissant par l'hommage d'une même expression de reconnaissance le souvenir de deux de ses maîtres les plus chers. Du Laurens, d'ailleurs, ne méritait pas moins que Hucher l'honneur d'avoir sa part d'inscription dans la Notice, excellente du reste, dont l'a doté la science si sagace d'Astruc. Hucher ne fut, en somme, qu'un professeur éminent, qui, après avoir succédé en 1570 à Du Chastel dans la régence, s'éleva, par le succès de son enseignement et par la réputation de ses écrits, jusqu'à la charge de doyen en 1578, et jusqu'à la dignité suprême de chancelier en 1583; tandis que Du Laurens, successeur, à son tour, de Hucher, comme chancelier de notre École, et auteur de nombreux ouvrages de médecine jadis renommés, eut l'avantage insigne, après avoir rempli pendant quatorze ans avec distinction la chaire précédemment occupée par Laurent Joubert, de devenir médecin du roi et de la reine, médecin ordinaire d'abord, puis premier médecin, de Henri IV et de Marie de Médicis.

Astruc se serait aperçu, en outre, s'il eût publié la partie de notre inscription relative à Du Laurens, qu'elle donne 1608 pour l'année de sa mort, et non 1609, comme il le fait lui-même; et il lui eût été facile de rechercher la vraie date sur les registres mortuaires parisiens. Mais ne reprochons pas trop à un homme dont les laborieuses investigations ont rendu tant de services les négligences ou les erreurs qu'il a pu commettre en épigraphie. Le livre d'Astruc vaut assez dans son ensemble, pour qu'on y excuse certaines fautes de détail. Corrigeons-les, puisqu'il en est temps encore; et témoignons, par cette correction même, quelle estime nous professons envers le travail d'un savant dont les patientes élucubrations demeureront toujours la base nécessaire de l'histoire de notre École de médecine.

Voici le texte exact de la double inscription sur marbre blanc, érigée à la mémoire de Jean Hucher et d'André Du Laurens. Le lecteur sera, je n'en doute pas, frappé du ton démesurément emphatique qui en caractérise le contenu. Ce monument pourrait être cité comme un modèle du pédantisme médical de l'époque :

D· + M·

IOANNIS· HVCHERI· BELLOVACI· SALUTIS·
PVBLICAE· CONSERVATORIS· PROFESSORIS· REGII·
ET· CANCELLARII· POSTQVAM· COELVM· NOSTRV̄·
MEDICVM· DIGNISSIMVS· DIV· SVSTENTAVIT·
ATLAS· DEFVNCTI· IN· HOC· MONTE· PELIO·
ANN· D̄OI· CIↃ IↃCIII· ÆTA· SVÆ· 65·

D· QVO+Q· M·

ANDREÆ· LAVRENTII· ARELATENSIS·
APPOLLINIS· ET· FORTVNÆ· GENII· HENRICI· MAGNI·
ARCHIATRI· PROFESSORIS· REGII· DISERTISSIMI·
VNIVERSITATIS· MONSPELIENSIS· CANCELLARII·
ANATOMICI· INCOMPARABILIS· TOTIQ· ORBI·
NOTISSIMI· SCRIPTORIS· DEFVNCTI· ET·
SEPVLTI· LVTETIÆ· ANN· D̄OI· CIↃ IↃCVIII· ÆTA·
55·

HORVM· MAKAPITΩN· PIÆ· ET·
SEMPITERNÆ· MEMORIÆ· FRANCISC·
RANCHINVS· CANCELLARIVS·
DISCIPVLVS· MOERENS· ET· GRATVS·
POSVIT· ANN· D̄OI· CIↃ IↃCXVI·

+

Dis Manibus

Joannis Hucheri Bellovaci, salutis publicæ conservatoris, professoris regii et cancellarii, postquam cœlum nostrum medicum dignissimus diu sustentavit Atlas, defuncti in hoc Monte Pelio, anno Domini M D C III, ætatis suæ LXV.

+

Dis quoque Manibus

Andreæ Laurentii Arelatensis, Appollinis et Fortunæ genii, Henrici magni archiatri, professoris regii disertissimi, Universitatis Monspeliensis cancellarii, anatomici incomparabilis, totique orbi notissimi scriptoris, defuncti et sepulti Lutetiæ, anno Domini M D C VIII, ætatis LV.

Horum μακαριτῶν piæ et sempiternæ memoriæ Franciscus Ranchinus cancellarius, discipulus mœrens et gratus, posuit, anno Domini M D C XVI.

Le même Ranchin, dont le nom se montre dans notre histoire chaque fois qu'il y avait quelque bien à faire, comme pour s'y préparer l'impérissable auréole qui le décore aujourd'hui, a marqué son cancellariat par nombre d'autres souvenirs : témoin les deux inscriptions [1] qu'il relate lui-même à sa louange. L'une d'elles figurait sur notre *Théâtre anatomique*, qu'il fit restaurer et embellir à ses frais ; mais elle aura vraisemblablement disparu lors de la translation de notre École de médecine, car je l'ai vainement cherchée [2]. Celle du Collége de Mende, plus heureuse, a survécu, grâce peut-être à l'injure qu'on lui a infligée postérieurement, de la masquer en partie par la juxtaposition d'un corps d'édifice. Je la réédite, pour ne pas la séparer de l'ensemble de notre

---

[1] Je ne parle que des inscriptions concernant notre ancienne Université de médecine. De Grefeuille (*Hist. de Montp.*, II, 408) rapporte de François Ranchin une troisième inscription, qu'il consacra en 1616, sur la façade du collége Sainte-Anne, à la mémoire de son père et de son aïeul, célèbres l'un et l'autre dans les annales de notre École de droit.

[2] En voici, à défaut de l'original, la copie, transmise par l'*Apollinare sacrum :*

Q. F. F. S.

Theatrvm hocce anatomicvm, olim a maioribvs constrvctvm, inivria temporis collapsvm, F. Ranchinvs, cancellarivs et ivdex vniversitatis, in gratiam patriae et posteritatis gloriam, ornamentvmqve academiae, perpetvamqve memoriam, propriis svmptibvs restavravit, et magnifice exornavit. anno M DC XX.

épigraphie médicale, en en complétant, à l'aide de l'*Apollinare sacrum*, la portion aujourd'hui cachée.

Q· F· F· S·

COLLEGIVM HOCCE DVODE
CIM MEDICORVM AB VRBANO
V P· M· FVNDATVM· VETVSTATE
CORRVPTVM ET RVINAM MINITANS
REPARAVIT ET AD MELIOREM
FACIEM FORMAMQ· REDVXIT
F· RANCHINVS CANCEL
LARIUS VNIVERSITATIS MED· MONSPEL·
ANNO· D· M· DC· XX·

Quod faustum felixque sit.

Collegium hocce duodecim medicorum, ab Urbano V pontifice maximo fundatum, vetustate corruptum et ruinam minitans, reparavit, et ad meliorem faciem formamque reduxit Franciscus Ranchinus, cancellarius Universitatis medicœ Monspeliensis, anno Domini M D C X X.

Cette inscription est vraisemblablement contemporaine du buste grisâtre relégué de nos jours dans une sorte de niche pratiquée au sommet du deuxième étage de la façade intérieure du bâtiment parasite qui couvre les lettres de sa partie droite. Mais que représente ce buste ? Représente-t-il Ranchin, comme l'affirme De Grefeuille[1] ? Ou bien a-t-il pour objet de personnifier, comme d'autres l'ont dit, et d'honorer Urbain V, le fondateur de l'établissement restauré par l'immortel chancelier ? Cette dernière opinion ne me paraît guère admissible. La figure attribuée à Urbain V ne me semble pas offrir le caractère artistiquement

---

[1] *Hist. de Montp.*, II, 352.

dévolu à celle de ce pape ; et, s'il me fallait choisir entre les deux hypothèses, j'inclinerais de préférence vers Ranchin. Encore ne le ferais-je qu'avec réserve, distrait, comme je le suis, par la supposition, non moins acceptable à mes yeux, eu égard au peu de ressemblance avec la peinture historique connue, que Ranchin, dont le nom est inscrit, au moyen des initiales F. R., au pied du buste, et à l'initiative duquel je rapporterais volontiers l'érection de ce monument, n'a pu vouloir se l'ériger à lui-même [1], et se sera borné à le dédier, selon les goûts traditionnels d'une époque imbue des souvenirs de la Renaissance, soit à Hippocrate, soit au dieu de la médecine Esculape. L'illustre auteur de l'*Apollinare sacrum*, qui au milieu d'une solennelle assemblée d'adeptes brûlait un grain d'encens en l'honneur des divinités de l'Olympe, ne devait concevoir aucun scrupule à l'endroit d'une pareille dédicace. Nos médecins modernes n'ont-ils pas, à leur tour, quoique ayant divorcé d'avec les habitudes semi-païennes du XVI[e] siècle, consacré par une apothéose analogue la mémoire du Père de la médecine, en élevant son buste au haut d'une colonne, surmontée de la légende : *Olim Cous, nunc Monspeliensis Hippocrates ?*

Mon rôle, toutefois, se réduit à émettre ici un doute, sauf à laisser à de plus habiles le soin de prononcer. Résignons-nous à attendre patiemment la sentence décisive, et contentons-nous jusque-là de nous associer aux louanges unanimes dont retentit notre histoire en faveur de François Ranchin. Il est à regretter qu'un homme de ce mérite, et si héroïquement dévoué, au milieu des dangers publics, aux intérêts de ses concitoyens, ne possède pas au sein de notre ville un monument digne de lui [2].

---

[1] Rien ne précise pourtant que ce buste ait été consacré par Ranchin en personne, et rien n'empêcherait d'admettre tout aussi bien qu'on a pu le lui ériger, soit après sa mort, soit même de son vivant.

[2] Voici un souvenir le concernant, que lui vouèrent les Capucins de Montpellier, dans l'église desquels il fut inhumé, et que je n'ai encore vu mentionné nulle part. Je l'emprunte aux notes manuscrites relatives aux sépultures de leur couvent : « M. François » Renchin, un des plus celebres medecins de son siecle, qui avoit esté longtemps » medecin de M. le connestable de Montmorancy, apres avoir esté professeur pres de

C'est à Ranchin que s'arrête le cycle de nos inscriptions, dont l'usage fut désormais remplacé par celui des portraits [1]. Il n'y en aura vraisemblablement pas eu de postérieures dans notre vieille Université. Mais il n'est pas aussi certain que toutes les anciennes la concernant nous soient parvenues. On peut affirmer, au contraire, qu'il nous en manque. Astruc en cite une relative à Adam Fumée, et une autre touchant Dieudonné Bassole, qui ne nous sont point restées, bien qu'elles existassent encore de son temps [2]. Et qui serait en mesure d'attester que d'autres

---

» quarante ans dans l'Université de medecine de Montpellier, et exercé dignement la » charge de chancellier de ladicte Université plus de vingt-cinq ans, renommé par toute » la France et hors d'icelle par les doctes livres qu'il a mis en lumiere, mourut le dernier » jour d'avril 1641 (1640?), et fut enseveli le lendemain, premier jour de may, dans » l'eglise des Peres Capucins de Montpellier, dans un sepulchre qu'il avoit faict bastir » quelques années auparavant dans la nef, devant la chapelle de Notre-Dame. Il fut » regretté de toute la ville. Le R. P. Placide, provincial des Peres Capucins, fit l'oraison » funebre, et le concours du peuple fut si grand, que l'eglise se trouva trop petite. Il a » donné presque tous les livres qui sont dans la bibliotheque du convent, et a laissé » cent escus par son testament, pour en achepter d'autres. Il est mort avec ce regret, » d'avoir laissé sa femme obstinée dans l'heresie, et fort content que deux enfants et une » fille, que Dieu luy avoit donnés de son mariage, restent bons catholiques, et ont de » si bons commencemens aux lettres, qu'ils fairont revivre la memoire du pere et de » l'ayeul. *Requiescat in pace.* » (Arch. départ. de l'Hérault, fonds des Capucins de Montpellier.)

[1] Ranchin nous a lui-même transmis, dans l'*Apollinare sacrum*, la liste des portraits établis par son initiative. Cet honneur devait d'abord être réservé à ceux des hommes de notre École qui marquaient le plus, et constituer, par suite, à la fois un privilége et une récompense. Les cinquante-quatre noms couchés sur sa liste sont choisis parmi nombre d'autres, échelonnés le long d'une période de quatre siècles (1220-1619). Fort peu de ces premiers portraits, il va sans dire, sont authentiques : il n'est guère possible, si l'on excepte quelques rares effigies des temps antérieurs, d'appliquer cette qualification qu'aux personnages contemporains du créateur de notre galerie médicale. Le caprice des artistes a depuis lors fait place à la réalité; nos portraits sont, à partir de Ranchin, presque tous des peintures historiques, exécutées d'après nature : mais le privilége s'est, du même coup, transformé en droit; et il a suffi d'avoir professé dans notre École, pour y obtenir l'honneur de l'exhibition.

[2] Voici comment les donne Astruc, d'après les deux pierres qui s'en conservaient à la porte de notre ancienne École de médecine. Ai-je besoin de dire que je ne garantis nullement la parfaite identité de la transcription avec le texte original ?

« *Deodatus Bassolus, artium et medicine doctor Universitatis hujus atque cancella-*

monuments du même genre n'avaient pas déjà disparu avant les recherches d'Astruc ?

Je m'exagère peut-être la valeur de mes restitutions. Mais ces reliques d'un passé déjà loin de nous sont, à mes yeux, d'une haute éloquence ; et on a sagement fait de les placer sous le vestibule de l'amphithéâtre où viennent s'asseoir chaque jour nos élèves. Pour peu qu'ils connaissent ce qu'elles contiennent, quels puissants motifs d'encouragement n'ont-ils pas à y puiser ? Ne semblent-elles pas leur dire, comme ce général de Tacite à ses soldats prêts à combattre, de songer à la fois à leurs aïeux et aux générations futures ? La milice et la bannière sont différentes ; mais les périls sont les mêmes, et les services plus grands encore. Le soldat s'exposait pour sa famille et sa patrie ; le médecin se dévoue à l'humanité tout entière.

Veillons donc pieusement à la conservation de ces précieux restes. Tous ne sont pas susceptibles de survivre pour l'œil du lecteur ; il en est parmi eux qui bientôt ne se liront plus que dans le texte révisé, objet de ce Mémoire. Efforçons-nous, du moins, de prolonger l'existence de ceux dont l'état n'est pas désespéré. Je ne conseillerais point de pratiquer à leur égard une restauration trop complète. De pareilles tentatives réussissent rarement, et dénaturent presque toujours. Mais pourquoi n'en fixerait-on pas, comme dans nos Musées et comme à la Bibliothèque

---

rius, regius Caroli VII et Ludovici XI medicus, qui collegium parvum, ab eodem Ludovico proscriptum, ab ea proscriptione exemit, nostre denuo munifaciens Universitati. Biteris obiit, idibus februarii, anno M CCCC LXXXIV, nos linquens, Deo datus. »

« *Adam Fumee, patria Turonensis (Turonensem ?), tam gravitatis quam nobilitatis gloria inclytum, et clarum medicine doctorem, Universitas Montispessulani aluit, qui, cum primo consiliarius, magisterque requestarum ordinarius, ac medicus primus Caroli VII, Ludovici XI atque Caroli VIII, Francorum regum, fuit, tanta probitate effulsit, quod Francie cancellarius merito tandem effectus sit; dumque dierum maturus esset, Lugduni animam exhalavit, M CCCC XCIV.* »

Astruc, *Mém. pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, pag. 217 et 310. Cf. Fr. Ranchin, *Apollinare sacrum*, ap. ejusd. *Opusc. med.*, p. 12, où le mot *munifaciens* de la première inscription revêt la forme *lucrifaciens*, vraisemblablement préférable.

impériale de Paris, les lettres avec une couleur rouge ou noire? Pourquoi aussi n'empêcherait-on pas, moyennant divers soins de propreté peu coûteux, les insectes d'en disputer les sculptures à la poussière? Il ne suffit point de les avoir soustraits aux ravages de la pluie; il faut prévenir une plus ample détérioration par un entretien journalier. On ne remplace pas des inscriptions : une fois perdues, elles le sont à jamais, et nul procédé de l'art ne saurait les ressusciter.

Mes savants collègues de la Faculté de médecine, qui ont déjà tant fait pour ces monuments, comprendront, j'en suis convaincu, ce qui demeure à faire. La profonde estime qu'ils ont traditionnellement vouée à l'érudition, et l'intérêt bien entendu de leur propre gloire, ne leur permettront pas de laisser plus long-temps l'œuvre inachevée. Je dois me borner, quant à moi, à éveiller sur ce sujet leur sollicitude, heureux d'avoir à plaider auprès de juges si éclairés une si noble cause! Puissé-je ajouter prochainement à la satisfaction que j'aurai eue de rétablir le texte original des inscriptions de notre illustre École, celle de les voir elles-mêmes, sinon rétablies, du moins honorées comme elles méritent de l'être!

FIN.



